

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BÉTHEMONT-LA-FORÊT</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 039-2020</p> <p>Du : jeudi 25 juin 2020</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 20 juin 2020</p>
--	--

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration scolaire sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjointes au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Isabelle Oger 1ère Adjointe au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observation,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Adopte, les taux d'imposition locale pour l'année 2020 comme suit :

	Bases effectives 2019	Taux imposition 2019	Base prévisionnelles 2020	Taux votés en 2020	Produit correspondant pour 2020
Taxe foncière (bâti)	542 867	16.66	550 000	16.66	91 630 €
Taxe foncière (non bâti)	7 798	119.51	8 500	119.51	10 158 €
Cotisation Foncière des Entreprises	30427	14.63	34 000	14.63	4 974 €
Total					106 763 €

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 25 juin 2020

Didier DAGONE

Maire de Béthemont-la-Forêt

